



PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

BILAN DE LA 2^{EME} ANNEE
ANNEE 2024

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, le service déchets de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot (CCPC) s'investit afin de réduire la production de déchets de l'ensemble des usagers du territoire pour répondre aux différents objectifs des lois en vigueur.

La Communauté de communes a décidé de mettre en place, par le biais d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), une orientation stratégique en faveur de la réduction des déchets, de la prévention et de la limitation du gaspillage sur le territoire.

Par le biais du PLPDMA, les objectifs de la Communauté de communes sont d'agir sur la réduction des déchets produits, améliorer les performances de tri, responsabiliser les usagers face à leurs actions envers l'environnement et maîtriser les coûts liés à la compétence de collecte et de traitement des déchets.

Le PLPDMA devient donc un levier important dans la mise en œuvre, avec les différents acteurs du territoire, d'un plan d'actions visant à réduire les déchets ménagers et assimilés.

« Le meilleur déchet, est celui qu'on ne produit pas » !

GENERALITE

La réglementation

L'article L. 541-15-1 du Code de l'Environnement rend obligatoire, pour toutes les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets, la mise en place d'un PLPDMA.

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 permet de définir le cadre d'élaboration du PLPDMA, le contenu et l'articulation à mettre en œuvre en concertation avec les parties prenantes, tout en valorisant les retours d'expérience sur les différents dispositifs de planification. Il est codifié aux articles R. 541-41-19 à 28 du Code de l'Environnement.

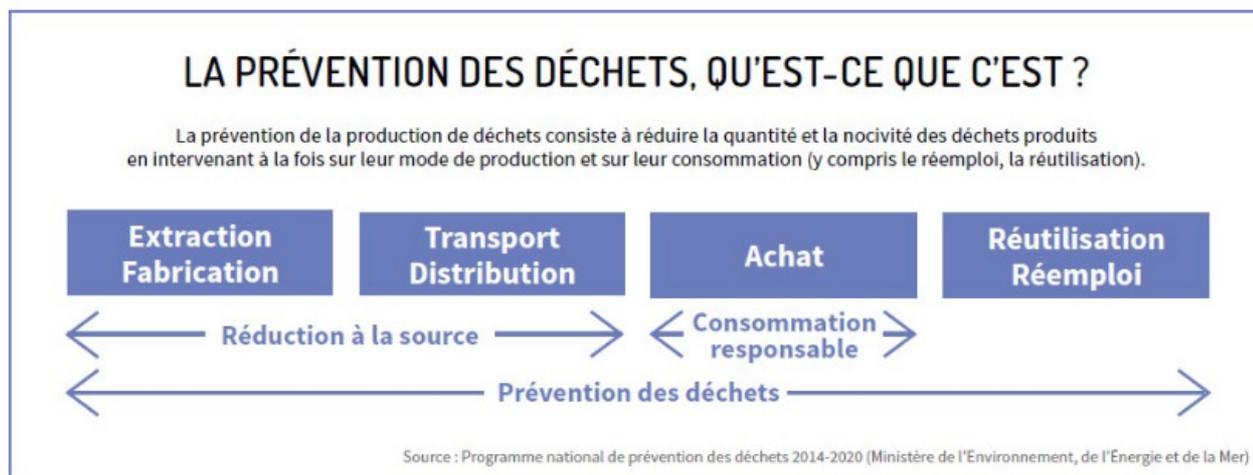
La Loi de transition énergétique pour la croissance verte et la Loi sur le gaspillage alimentaire ont aussi permis d'avoir de nouvelles avancées dans le domaine de la réduction des déchets.

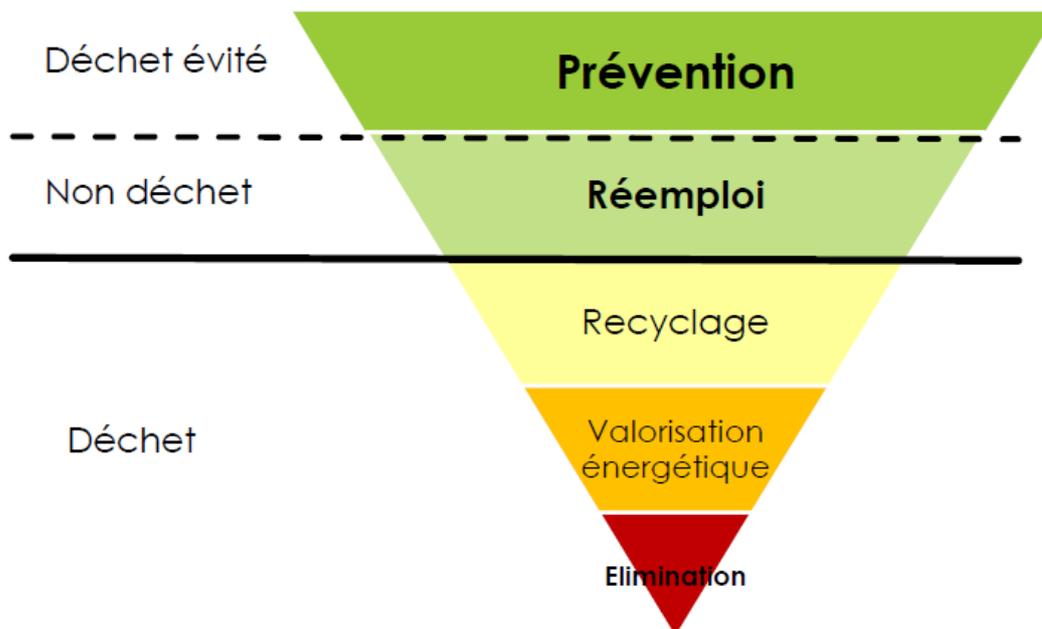
Le programme national de prévention des déchets de 2021-2027, fixe aussi les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et décline les actions de prévention à mettre en œuvre.

Les définitions

Le PLPDMA est avant tout un outil d'orientation stratégique en faveur de la réduction des déchets, de la prévention et de la limitation du gaspillage alimentaire. Il consiste à la mise en œuvre par les acteurs d'un territoire donné d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis, à l'issue du diagnostic du territoire, en matière de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Le PLPDMA s'intègre dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources. Le PLPDMA a été élaboré pour une durée de 6 ans.

La prévention des déchets correspond à la réduction de la quantité et de la nocivité des déchets produits, en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation.

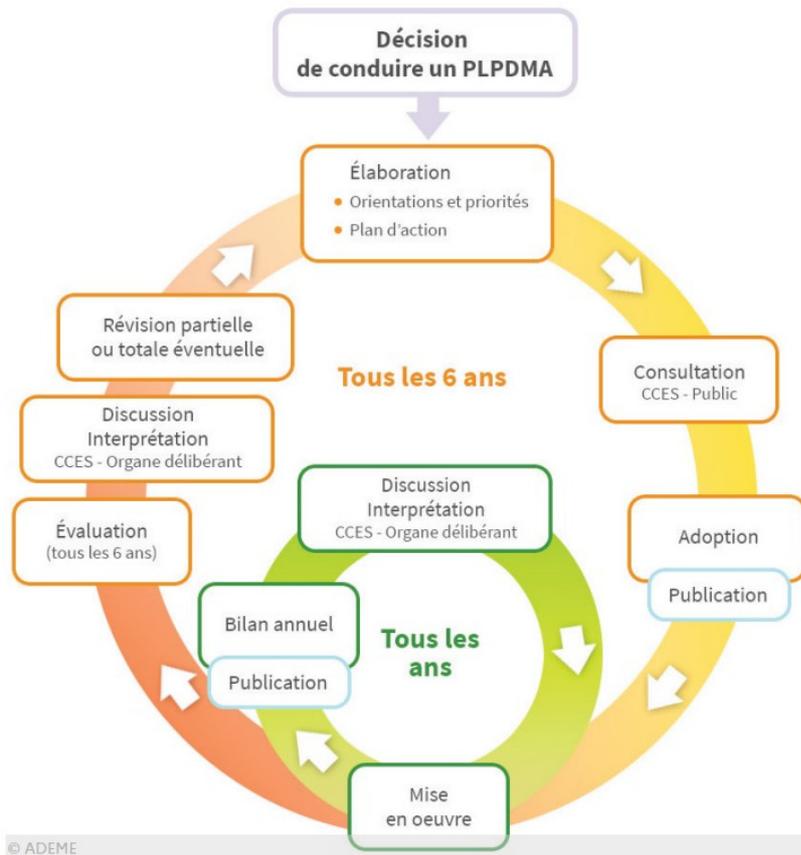




Les objectifs

Les objectifs sont de :

- Coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises sur le territoire en vue de favoriser la prévention et à la réduction de déchets ;
- Permettre de diminuer les quantités de déchets définis à l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement, soit :
 - Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant ;
 - Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation ;
 - Réduire le gaspillage alimentaire de 50%.



© ADEME

- Assainissement ;
- Eau ;
- Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols ;
- Culture ;
- Aménagement numérique du territoire ;
- Mobilité,
- Création et gestion de maisons de services au public.

La compétence collecte et traitement des déchets

OM	Tri sélectif	JMR	VERRE	BIODECHETS	DECHETERIES
Bacs ou sacs	Bacs ou sacs	PAV (112)	PAV (157)	Bacs*	3 déchèteries : ALBERT ACHEUX-EN-AMIENOIS BRAY-SUR-SOMME
C 1	C 0,5	C 0,5	C 0,5	C 1	

COLLECTE - Prestataires privés	Hauts de quai - Régie
--------------------------------	-----------------------

Quai de transfert ALBERT					
ISDND** à Sains-en-Amiénois (80)	Centre de tri à Amiens (80)	Centre de tri à Amiens (80)	O-I FRANCE SAS Reims (51)	Plateforme de compostage Graincourt les Havrincourt (62)	Filières adaptés en fonction des flux

(*) bacs pour les collèges et les lycées en redevance spéciale

(**) Installation de stockage des déchets non dangereux

LES INDICATEURS DE L'ANNEE 2024

Les faits marquants de l'année

Les faits marquants de l'année 2024 sont :

- Changement des horaires des déchèteries afin d'offrir de plus grandes plages horaires pour les usagers ;

Anciens horaires	ALBERT	ACHEUX-EN-AMIENOIS	BRAY-SUR-SOMME
Lundi	9 h - 12 h / 14 h - 18 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h
Mardi	14 h - 18 h		
Mercredi	9 h - 18 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h
Jedi	14 h - 18 h		

Vendredi	9 h - 18 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h
Samedi	9 h - 18 h	9 h - 12 h / 14 h - 18 h	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Dimanche	9 h - 13 h		

Au 01/01/24	ALBERT	ACHEUX-EN-AMIENOIS	BRAY-SUR-SOMME
Lundi	14 h - 18 h	9 h - 12 h / 14 h - 18 h	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Mardi	9 h - 12 h / 14 h - 18 h		
Mercredi	9 h - 12 h / 14 h - 18 h	9 h - 12 h / 14 h - 18 h	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Jeudi	14 h - 18 h		
Vendredi	9 h - 12 h / 14 h - 18 h	9 h - 12 h / 14 h - 18 h	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Samedi	9 h - 18 h	9 h - 12 h / 14 h - 18 h	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Dimanche	9h - 12h		

- Fermeture de la déchèterie mobile de Miraumont au 31/12/2024 ;
- Relance des marchés de collecte et de traitement des déchets ;
- Renouvellement du poste d'ambassadeur du tri ;
- Lancement et démarrage de l'étude sur la redevance spéciale ;
- Suivi de l'évolution des indicateurs de collecte et de tonnage ;
- Mise en œuvre de la nouvelle filière REP (PMCB) en août 2024 sur les 3 déchèteries ;
- Présentation du compostage partagé auprès des communes membres (Commissions, réunions des secrétaires de mairie, individuellement, ...) ;
- Poursuite du dispositif de soutien à l'achat des composteurs, lombricomposteurs et bokashis ;
- Suivi des dotations, changements et levées des bacs ;
- Suivi des actions de la 2^{ème} année du PLPDMA ;
- 1^{ère} année de facturation en TEOMI par la taxe foncière ;
- Signature d'une convention avec la ligue contre le cancer pour le reversement d'une partie des recettes sur le verre ;
- Convention avec la FDSEA pour la récupération des pneus d'ensilage sur la période de fin 2023 début 2024,
- Renouvellement de la convention avec la Communauté de communes du Val de Somme pour l'accès vers les déchèteries du Pays du Coquelicot.

Le service déchets - la prévention des déchets

Les moyens humains

Les moyens humains travaillant en faveur de la prévention des déchets sont :

- 1 responsable du service déchets (20 %) ;
- 1 messenger du tri en contrat d'alternance du 01/01/24 au 30/09/24 date de fin de contrat (20 %) ;
- 1 agent de prévention des déchets et ambassadeur du tri du 01/10/24 au 31/12/24 (50 % sur la partie PLPDMA) ;
- 1 chargée d'accueil (10 %) ;
- 1 association de guides composteurs : les Recyclettes (interventions sur bon de commande) ;

- 1 agent du service communication (10 %).

Le coût du service

« Relativiser le coût de la Prévention par rapport aux coûts de gestion et d'élimination : en moyenne, le coût de la prévention est de 2€/hab/an, contre 90 €/hab/an pour la gestion globale des déchets » [Extrait du guide ADEME « Elaborer et conduire avec succès un PLPDMA].

Le bilan des coûts de la compétence collecte et traitement des déchets est établi grâce à la matrice des coûts de l'ADEME. Cette matrice permet de mettre les coûts suivants en évidence :

	2020	2021	2022	2023
Coût prévention / habitant - TTC	0	0	0	0.35 €
Coût aidé total/ habitant – TTC *	111 €	116 €	101 €	122 €

* Définition du coût aidé : Le coût aidé selon l'ADEME se réfère à l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) auxquelles sont déduits les produits (ventes de matériaux, prestation à des tiers, ...), les soutiens des éco-organismes (filières à responsabilité élargie des producteurs) et les aides publiques liées à la gestion et à la prévention des déchets.

Indicateurs quantitatifs

L'objectif de réduction des DMA pour 2027 se détaille comme suit :

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant ;
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation ;
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50%.

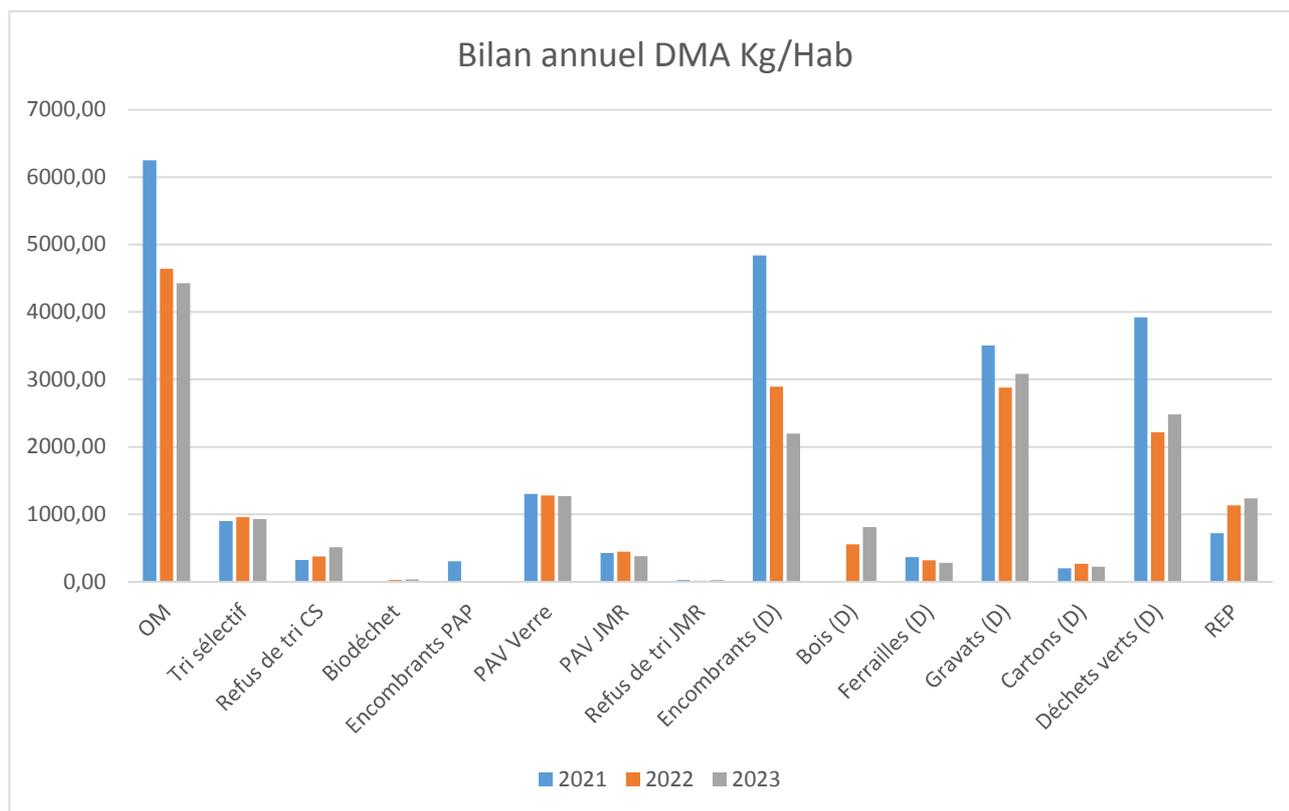
Les DMA

Lors de l'élaboration du PLPDMA en 2022, les chiffres utilisés étaient ceux du RPQS 2021 (délibéré lors du Conseil communautaire de septembre 2022). De la même façon, les chiffres utilisés pour ce bilan sont ceux du RPQS 2023 (délibération du 30/09/2024).

Le bilan des DMA est positif. Une baisse significative des tonnages est observée grâce à :

- la mise en place de la TEOMi ;
- la communication en faveur de la réduction des déchets ;
- la régularisation des entrées en déchèteries (vérification des cartes et tarifs d'accès pour les professionnels) ;
- la mise en œuvre des nouvelles filières REP.

Ci-dessous le bilan des DMA présenté selon le type de déchets par Kg par habitant entre 2018 et 2023.



Légende :

OM : Ordures ménagères

CS : collecte sélective

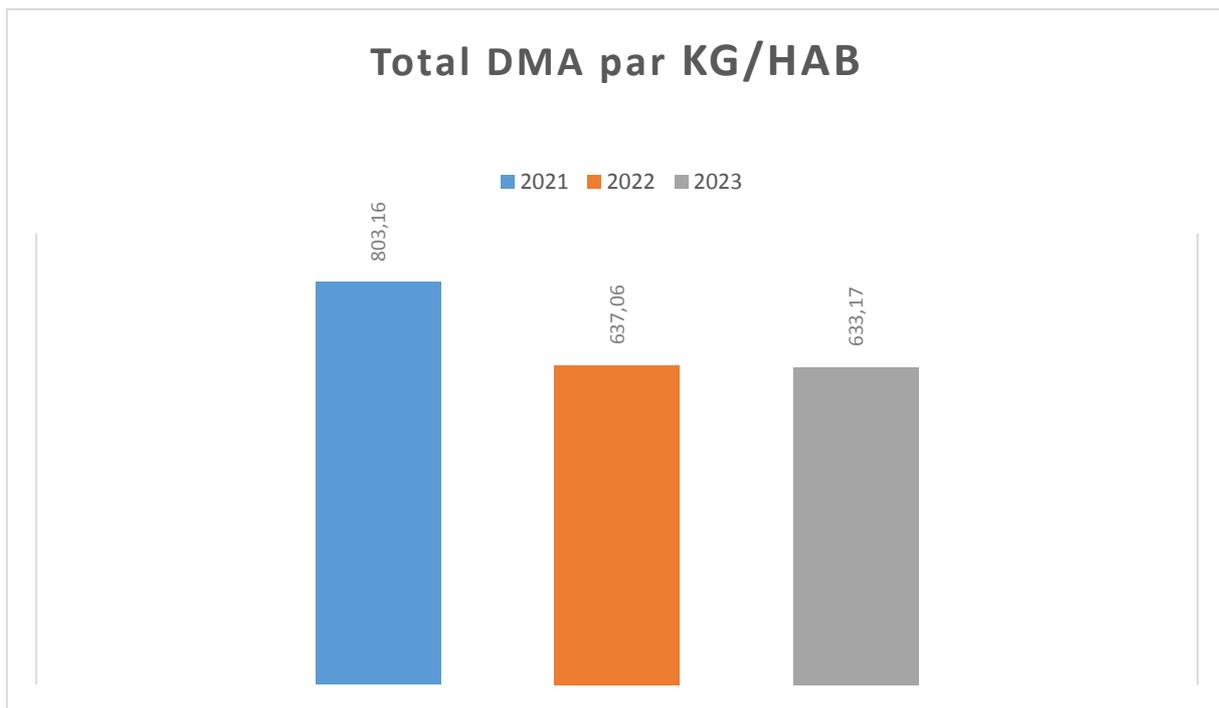
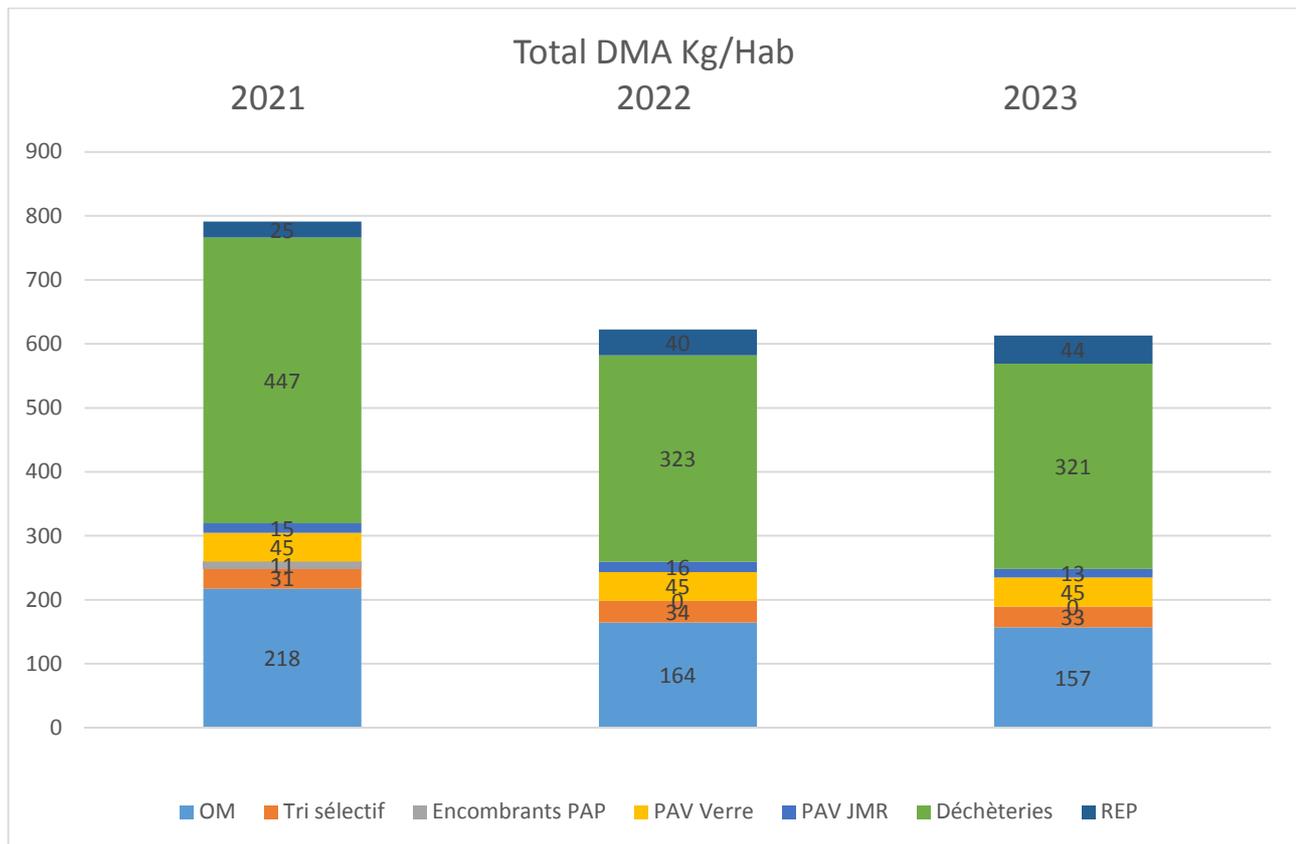
PAP : Porte-à-porte

PAV : Point d'apport volontaire

JMR : Journaux magazines revues

(D) : Déchèterie

REP : Responsabilité élargie du producteur



Le réemploi

Actuellement les déchèteries du Pays du Coquelicot ne disposent pas de zone de réemploi. Néanmoins, la CCPC met en œuvre en déchèteries les filières REP permettant de limiter l'enfouissement et de favoriser le réemploi et le recyclage. D'une certaine façon, il est possible de considérer que ces filières par le biais des déchets récupérés sur les sites du Pays du Coquelicot favorisent le réemploi.

En 2024, la CCPC a mis en œuvre des repairs café qui ont favorisé le réemploi. Par ailleurs, la CCPC a pour projet la construction d'une nouvelle déchèterie afin d'offrir un service de qualité aux usagers tout en favorisant le réemploi et le recyclage sur ce nouveau site.

Le gaspillage alimentaire

Actuellement la CCPC n'a pas de chiffres dans ce domaine.

Toutefois, la CCPC a été contactée par le département afin de signer des conventions tripartites entre le département, les collèges et la CCPC en vue de limiter le gaspillage.

En 2024, les principaux et les gestionnaires des 4 collèges du territoire ont été rencontrés afin d'identifier les modalités d'actions.

LES IMPACTS DE LA LOI

Depuis le 1 ^{er} janvier 2021	Depuis le 1 ^{er} janvier 2022	Depuis le 1 ^{er} janvier 2023	A partir du 1 ^{er} janvier 2025
SORTIR DU PLASTIQUE JETABLE			
1 ^{er} décret des 3 R* (2021-2025) (* réduction, réemploi, recyclage)	Interdiction des sachets de thé en plastique	Interdiction d'utilisation de vaisselle jetable, pour les repas et les boissons servis sur place pour tous les établissements de restauration pouvant accueillir au moins 20 convives (concerne les fast-foods, mais aussi les cantines scolaires, les restaurations d'entreprise ou les cafétérias)	
Interdiction de la mention «biodégradable» sur les produits et emballages	Interdiction des jouets en plastique offerts dans certains menus		
Interdiction des boîtes en polystyrène expansé	Interdiction d'expédier sous emballage plastique des publications de presse et de publicité		
Interdiction des confettis en plastique	Obligation pour les ERP de s'équiper de fontaines d'eau		
Favoriser la vente en vrac et autoriser l'apport des contenants des clients, avec ristourne	Interdiction de l'emballage plastique autour des fruits et légumes non transformés de moins de 1,5 kg		
Interdiction de mise à disposition de sacs plastiques			
Mise en place dans les supermarchés de bacs de récupération des emballages			
			Des solutions de filtres à microfibres plastiques sur les lave-linge. Cela concerne les machines à laver neuves sur le marché à partir du 1 ^{er} janvier 2025.

MIEUX INFORMER LES CONSOMMATEURS

	Obligation d'utilisation du logo Triman sur les produits (complété par les modalités de tri)		Des poubelles de tri à partir de 2025 verront le jour dans l'espace public. Ce qui permettra de trier ces déchets dans les parcs, rues et places.
--	--	--	---

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ET POUR LE REEMPLOI SOLIDAIRE

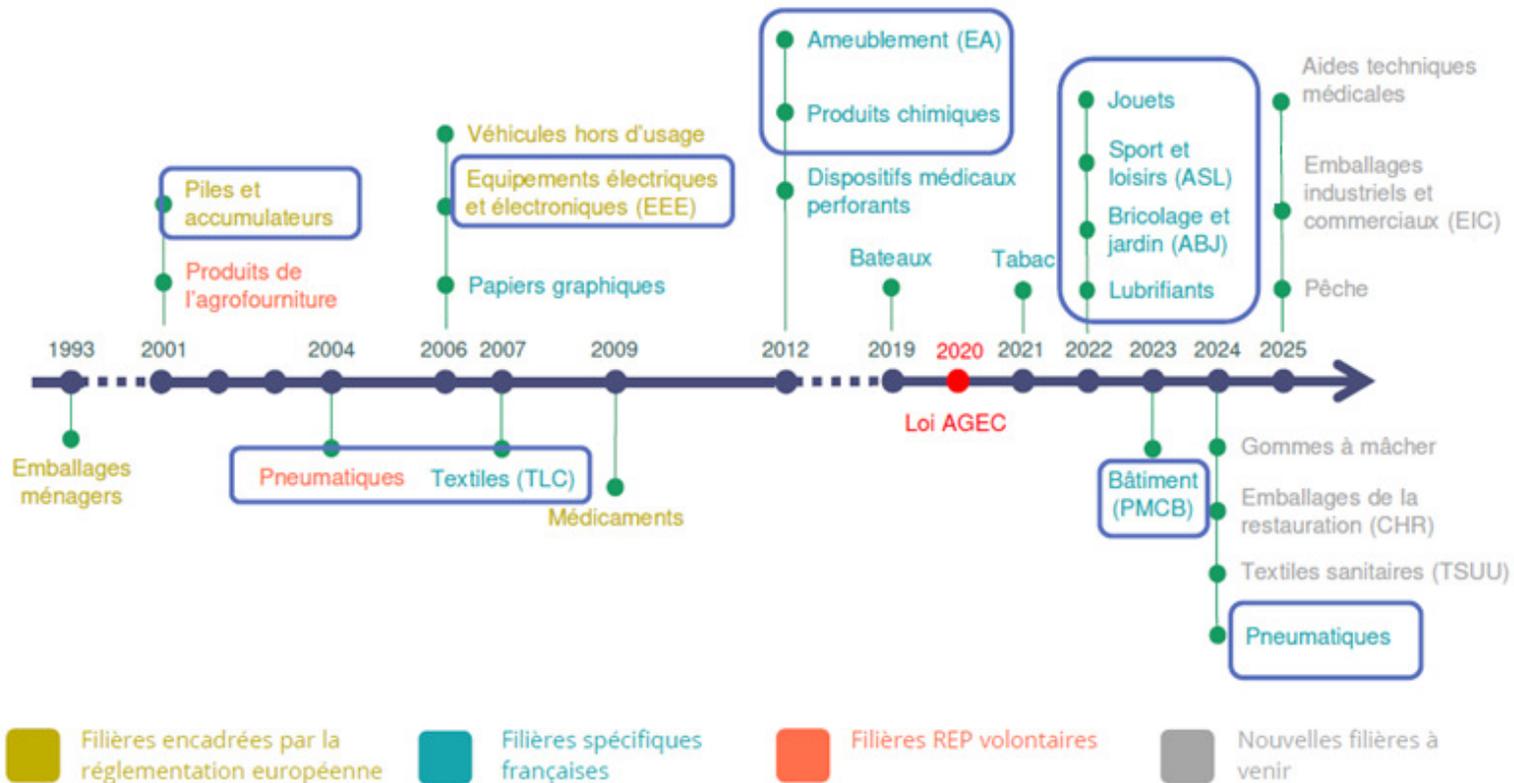
	Interdire la destruction des invendus non alimentaires (concerne uniquement les produits déjà couverts par une REP) produits textile, produits d'hygiène, mobilier, etc...		Une réduction du gaspillage alimentaire d'au moins de moitié par rapport au niveau 2015 pour 2025. Pour les secteurs de la distribution alimentaire et de la restauration collective. Ainsi que pour les secteurs qui produisent ou transforment des denrées alimentaires et la restauration commerciale (d'ici 2030)
	Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction de gaspillage alimentaire (pour les commerces)		Tri à la source des biodéchets
	Permettre la vente des médicaments à l'unité		

AGIR CONTRE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMEE

Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité	Allonger la garantie légale de conformité	Création d'un fonds de réparation, pour encourager à réparer plutôt qu'à acheter.	Un indice de durabilité remplacera l'indice de réparabilité. Il intégrera la fiabilité et la robustesse des produits.
--	---	---	---

Faciliter la réparation et favoriser l'utilisation de pièces détachées d'occasion			Un plan d'action de prévention et d'éco conception tous les cinq ans pour les producteurs dans une filière pollueur-payeur.
Information obligatoire sur la durée de mise à jour des logiciels d'exploitation des ordinateurs et téléphones			
	<p>Le bonus réparation, loi AGEC - décembre 2022. Montant déduit directement de la facture du consommateur qui se rend chez un réparateur labellisé « Qualirépar » pour faire réparer son produit.</p> <p>Pour les objets électriques et électroniques : aide de 15 à 60 € (selon l'objet et le type de réparation)</p> <p>Pour les vêtements et chaussures : aide de 6 à 25 € (selon l'objet et le type de réparation)</p>		
MIEUX PRODUIRE			
	REP des jouets REP articles de bricolage et de jardin (non thermiques) REP articles de sports et de loisirs REP produits et matériaux de la construction du secteur du bâtiment	REP des articles de bricolage et de jardin thermiques, les jouets, ...	REP des emballages professionnels industriels et commerciaux REP des pneumatiques

Les filières REP en déchèterie



Loi AGEC : loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

BILAN DE LA 2^{ème} ANNEE

Rappel

Le plan d'actions a été établi dans la continuité des actions déjà entreprises sur le territoire et celles à venir. Ce plan d'actions comporte 5 axes :

AXE 1 : SENSIBILISATION DES PUBLICS A LA PREVENTION DES DECHETS

AXE 2 : ACTIONS ECO-EXEMPLAIRES DE LA COLLECTIVITE

AXE 3 : ACTIONS EMBLEMATIQUES NATIONALES

AXE 4 : ACTIONS D'EVITEMENT DE LA PRODUCTION DE DECHETS

AXE 5 : ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS D'ENTREPRISES ET ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS DANGEREUX

Construction du bilan

Pour chacun des axes, les actions seront évaluées afin de définir les objectifs de l'année suivante. A l'issue de cette analyse, un bilan sera établi par axe.

Ce bilan permettra d'analyser et de mesurer les impacts du PLPDMA. Il permettra aussi d'obtenir une vision d'ensemble sur l'année écoulée en mettant en avant les résultats obtenus. Selon ces résultats des ajustements seront apportés au programme d'actions 2025. Dans ce sens, il sera privilégié des orientations qui permettront de :

- Privilégier les actions à fort potentiel de réduction des tonnages,
- Démultiplier les actions concluantes,
- Adapter et prioriser les actions en fonction du contexte et des opportunités,
- Toucher un maximum de personnes (pour prise de conscience de l'importance de la réduction des déchets).

Il est important de souligner que pour ce 2^{ème} bilan, la CCPC n'a pas connu d'évolution du périmètre de son territoire.

AXE 1 : SENSIBILISATION DES PUBLICS A LA PREVENTION DES DECHETS

ACTIONS	REALISATION 2024	EVALUATION ET BILAN	OBJECTIFS 2025
Créer un réseau de référents déchets sur le territoire	Relais de toutes les actualités de la CCPC sur les déchets (Repair-café, ateliers compost, aide à l'achat pour les composteurs, animation au centre de tri, ...)	1 ^{er} relais d'information grâce au service commun de nos secrétaires de mairie. Relais très efficace pour toutes nos actualités	Accentuer l'utilisation de ce relais
Développer des tutoriels "Zéro déchets"	Pas de réalisation	Pas de réalisation	A relancer
Ateliers "réduction des déchets" enfants/familles/ALSH/nouveaux arrivants	Ateliers « famille Eco-responsable » au ZEBRE (fabrication d'une bourse en cuir, fabrication d'un hôtel à insectes, atelier land-art)	3 ateliers - 22 personnes Retour très positif	Renouvellement des ateliers dans le cadre du projet de service culturel et dans le cadre de la fête du livre (mars 2025)
Sensibilisation du public aux bons gestes à adopter pour Réparer-Réutiliser-Recycler - Réduire	Diffusion de nos supports de communication ; Mise en avant des ouvrages littéraires des Zèbres, sur le thème de la réduction des déchets (en fonction des manifestations) ; Création de panneaux de sensibilisation au tri à la source des biodéchets lors du meeting aérien ; Diffusion des messages de sensibilisation des éco-organismes	6 rendez-vous autour des actions du PLPDMA (repair café et ateliers compost) ont permis de mettre en avant les divers ouvrages de nos Zèbres ; 1 réunion avec nos secrétaires de mairie ; Diffusion des messages de sensibilisation dans nos calendriers de tri	Poursuivre ces actions en proposant de nouveaux ouvrages et en communiquant les « spots » des Eco-organismes sur « Réparer - Réutiliser – Recycler »
Atelier de réduction des déchets pour les scolaires	Sensibilisation dans les écoles maternelles et primaires du territoire	5 écoles sensibilisées pour 323 élèves	Renouvellement de ces ateliers
Visite du centre de tri	Visite réalisée au centre de tri avec les usagers de la CCPC	11 personnes. Retours très positifs	Renouvellement de l'opération
Promouvoir l'achat durable sous toutes ses formes	Action non programmée en 2023		Annulation de cette action

VÊTEMENTS

Vêtements & linges propres et secs ainsi que des chaussures liées par paire. Le tout dans des sacs de 30 litres maximum.

Ne déposez pas d'articles humides ni souillés. N'oubliez pas qu'avant de les jeter, il est possible de leur donner une seconde chance : vente sur des sites ou lieux spécialisés seconde main, don à des proches ou à des associations, réutilisation en chiffon...

Tous vos points d'apport volontaire disponibles sur : <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport?>



11 DEC.
2024

de 10h30
à 12h30

VISITE DU
CENTRE DE TRI
D'AMIENS



Information sur
paysducoquelicot.com
inscription obligatoire
via ce Qr Code ou au
03 22 64 10 30



AXE 2 : ACTIONS ECO-EXEMPLAIRES DE LA COLLECTIVITE

ACTIONS	REALISATION 2024	EVALUATION ET BILAN	OBJECTIFS 2025
Utiliser de la vaisselle réutilisable lors des conseils communautaires et des rencontres avec le public	Utilisation lors des manifestations réalisées par la CCPC (tous les services confondus)	Un kit vaisselle a été acheté (verres, assiettes « gourmandises », tasses, ecocup, gourdes, carafes, ...)	Renouvellement de cette action
Trier les déchets recyclables (emballages, papiers, cartouches d'encre, toners, ...) au sein des bâtiments de la CCPC	Ajout de contenant dans certains bureaux ; Suivi des gestes de tri des agents par l'ambassadeur de tri ; Récupération et réutilisation de fournitures de bureau encore utilisables.	Amélioration des gestes de tri Tri plus affiné Création d'un point fourniture «seconde main » dans le placard à fourniture	Déployer l'action auprès des nouveaux arrivants
Réduction de l'utilisation du papier en sensibilisant à l'impression en recto-verso, à l'utilisation du double écran et à la dématérialisation	Suivi numérique du nombre d'impression ; Réactualisation de l'affichage de sensibilisation	5,60 % de réduction des impressions entre 2022 et 2023 ; 0,1 % de réduction entre 2023 et 2024. Les chiffres sont stables	Poursuivre ces actions
Prévention et gestion des biodéchets dans les établissements scolaires	Etat des lieux avec le département sur la gestion des biodéchets dans les collèges	Les 4 principaux et gestionnaires des collèges ont été rencontrés, les échanges étaient très positifs	Etablir et signer les conventions tripartites et déployer les actions



CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME,
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT ET LE COLLEGE
POUR LA VALORISATION DES BIODECHETS



AXE 3 : ACTIONS EMBLEMATIQUES NATIONALES

ACTIONS	REALISATION 2024	EVALUATION ET BILAN	OBJECTIFS 2025
Compostage domestique	Poursuite de la campagne de communication en faveur de l'aide à l'achat d'un dispositif de compostage	59 personnes ont été subventionnées	Renouvellement de l'opération
Compostage collectif - Créer un immeuble test	Action relancée par le biais d'une enquête terrain et une réunion de sensibilisation avec les Recyclettes et l'AMSOM	Pas assez de retour des usagers pour mettre en place le point de compostage partagé à l'endroit sélectionné	L'opération sera délocalisée vers les communes du territoire « compostage partagé dans les communes ». Des enquêtes de terrain vont être lancées pour évaluer les sites potentiels.
Formation sur le compostage	4 ateliers sur le compostage	29 personnes ont été sensibilisées lors des 4 ateliers de sensibilisation / formation au geste du compostage	Renouvellement de l'opération
Mise en place d'un composteur dans les cimetières et communication auprès des usagers	Sensibilisation des mairies sur le compostage dans les cimetières. Relais de l'information sur le tri à la source des biodéchets par les mairies, via le réseau des secrétaires de mairie Recensement des mairies disposant de zone de compostage dans les cimetières	20 mairies sensibilisées Uniformiser la communication	Poursuivre cette opération en uniformisant la sensibilisation ; Création de panneaux « compostage » pour les cimetières
Compostage partagé Réduction du gaspillage alimentaire	Elaboration d'une liste d'animations pour un public scolaire.	Ces actions n'ont pas encore été entreprises	Développer ces animations dans les écoles dès la rentrée de janvier 2025
STOP Pub	Mise à disposition du "STOP PUB" dans le présentoir de l'accueil de la CCPC et lors des réunions publiques	Sur l'année 2024, environ 100 STOP PUB ont été distribués	Poursuite de cette opération

<p>Etendre les réseaux des boîtes à livres sur les Communes du Pays du Coquelicot grâce à la formation des agents des mairies pour les fabriquer</p>	<p>Des boîtes à livres sont toujours installées par le Lions club. Prise de contact avec l'entreprise de l'économie sociale et solidaire « la bouquinerie du Sart » afin de déployer des contenants pour récupérer des livres/CD/DVD</p>	<p>Les boîtes sont installées. Prise de contact pour le déploiement de 3 bornes sur le territoire</p>	<p>Poursuivre le déploiement avec le Lions club Mettre en place les 3 bornes avec la bouquinerie du Sar</p>
<p>Déployer un réseau pour la récupération des anciennes lunettes</p>	<p>2 boîtes à lunettes ont été installées en déchèterie d'Albert 1 collecte spécifique a été organisée par le Lions Club sur le village de Noël</p>	<p>Les usagers utilisent les boîtes - une trentaine de paires de lunettes ont été collectées. 355 paires de lunettes ont été collectées sur le village de Noël</p>	<p>Poursuite de cette opération</p>

COMPOSTEUR - BOKASHI LONBRICOMPOSTEUR

Profitez de l'aide de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot.

<p>20 € remboursés</p> <p>pour l'achat d'un composteur</p> 	<p>40 € remboursés</p> <p>pour l'achat d'un lombricomposteur</p> 	<p>40 € remboursés</p> <p>pour l'achat d'un bokashi</p> 
---	---	--

Règlement et modalités sur notre site paysducoquelicot.com ou en scannant le Qr Code 



Redonnez la vue à des yeux sans vie !



Déposez ici vos anciennes lunettes



Compostage partagé communauté de communes Pays du Coquelicot

*Pratiquez vous le compostage ?

Le compostage c'est le fait de faire se décomposer ses déchets alimentaires. C'est un phénomène 100% naturel qui permet à la fois de réduire ses déchets et de bénéficier d'un fertilisant pour les sols et les plantes.

- Oui
- Non

*Est-ce que le compostage partagé vous intéresse ?

- Oui
- Non



LE COMPOSTAGE DANS LES CIMETIÈRES



Modalités de fonctionnement

- Les déchets végétaux sont à mettre au composteur,
- Les pots en plastique non cassés et les pots en terre cuite sont rangés à côté pour permettre leur réemploi,
- Les bidons peuvent servir pour arroser,
- Les emballages plastique sont à mettre dans le bac jaune
- Le reste dans le bac gris

AXE 4 : ACTIONS D'ÉVITEMENT DE LA PRODUCTION DE DECHETS

ACTIONS	REALISATION 2024	EVALUATION ET BILAN	OBJECTIFS 2025
Création d'une ressourcerie	Projet relancé sur le dernier trimestre 2024 (AMO construction de la nouvelle déchèterie)		Reprise et poursuite du projet
Mettre en œuvre des ateliers "repair-café"	2 repair-café (février et juin)	21,15 Kg de déchet ont été évités et 4 bénévoles identifiés	Relancer les repair-café
Promouvoir l'utilisation de l'Eau du Coquelicot dans les restaurants et cantines scolaires	Les gourdes, les carafes et les écocup sont distribués aux nouveaux arrivant et nouveaux restaurateurs	Sur 2 années, 675 carafes ont été distribuées dans les restaurants 100 gourdes ont été achetées à destination des agents de la collectivité	Poursuite de l'action dans le cadre des nouveaux arrivants
La promotion de l'achat durable sous toutes ses formes	L'achat durable est abordé dans nos divers ateliers sur la prévention ainsi que lors des animations dans les écoles	Impact positif	Poursuivre l'information auprès de tous



REPAIR CAFE

Réparer plutôt que jeter ?

Grâce aux **Repair Cafés**, aux bénévoles bricoleurs et à l'association **En Savoir Plus**, venez donner une seconde vie à vos objets :

Prochain rendez-vous au Zèbre d'Albert,

**LE MERCREDI 12 JUIN 2024
DE 16H À 18H (entrée gratuite) :**

petits appareils électriques,
petites réparations informatiques et vélos.

Les objets trop lourds ou à moteur ne sont pas acceptés.

Contact
03 22 64 10 30
comdecom@paysducoquelicot.com



AXE 5 : ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS D'ENTREPRISES ET ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS DANGEREUX

ACTIONS	REALISATION 2024	EVALUATION ET BILAN	OBJECTIFS 2025
Visite de la déchèterie	Des visites ont été organisées avec l'ambassadeur de tri sur la déchèterie d'Albert – Découverte des filières et des modalités de tri	3 écoles, 5 classes, 133 élèves sensibilisés.	Poursuivre ces visites
Installer des récupérateurs de piles	Distribution de récupérateur de piles usagers et d'affiches de sensibilisation	1 récupérateur de 20 kg, 2 récupérateurs de 5 kg, 4 lots de 2 affiches de sensibilisation	Actions à renouveler
Communication spécifique pour les DDS	Affichage à l'entrée de la CCPC Communication sur les calendriers de collecte	90 T collectées dans les déchèteries, soit une augmentation de 12 % entre 2022 et 2023.	Actions à renouveler et réaliser des focus au printemps sur la récupération des produits phytosanitaires
Etablir un diagnostic de production des déchets des professionnels	Une enquête auprès des professionnels a été menée afin d'établir les flux de matières	Le bilan est positif et il va permettre d'établir une carte des synergies à venir	Etude d'un dispositif d'actions sur la base de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) « Le déchet de l'un devient une ressource pour l'autre ». La CCPC est retenue dans le cadre d'un Appel à Manifestations d'Intérêt afin de développer des plateformes de l'économie solidaire (PES) sur son territoire

Corepile

RECYCLER SES PILES, c'est facile et c'est utile!

NE LES JETEZ PAS dans les ordures ménagères et stockez-les dans un conteneur comme le Cube à Piles Corepile.

RAPPORTEZ-LES Trouvez le point de collecte le plus proche de chez vous sur notre site.

Dans une pile ou batterie, jusqu'à **80% DES MÉTAUX SONT RECYCLÉS** pour être utiles au quotidien.

RECYCLEZ LE TRAVAIL DES PILES ET BATTERIES EN VOUS UN TOUJOURS

jerecyclemespiles.com

L'avis responsable Corepile respecte et développe la culture de recyclage des piles et batteries usagées. www.corepile.fr

Corepile

PARTEZ À LA CHASSE aux piles!

TOUTES les piles et batteries SE RECYCLENT.

OÙ LES TROUVER CHEZ SOI ? Les piles et petites batteries sont partout !

104 points de collecte

42 points de collecte de batteries

JOUEZ À LA CHASSE AUX PILES dans notre jeu de cartes interactif.

jerecyclemespiles.com

L'avis responsable Corepile respecte et développe la culture de recyclage des piles et batteries usagées. www.corepile.fr



POUR VOS PRODUITS CHIMIQUES USAGÉS

DIRECTION LE POINT DE COLLECTE

DÉCHETS DES PRODUITS DE BRICOLAGE ET DÉCORATION

DÉCHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHIMÈNE ET BARBECUE

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN MAISON

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN VÉHICULE

DÉCHETS DES PRODUITS DU JARDINAGE

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN PISCINE

DECouvrez TOUS LES POINTS DE COLLECTE ET LES DÉCHETTERIES SUR : www.ecodds.com

ECO DDS

ÉCOLOGIE DÉCHETS DÉVELOPPEMENT DURABLE

